

privileges de voyage relatifs aux deputes qui habitent dans l'Ouest du Canada. Franchement, je crois que les ministres qui font partie de ce comite et qui habitent ici-meme ou dans le centre du Canada n'ont aucune idee des circonstances particulieres ou sont places les deputes qui vivent loin d'Ottawa.

De plus, il y a la question des appels telephoniques destines a l'exterieur de notre circonscription electorale et faits autrement qu'en utilisant le cadran d'appel. Je ne saurais dire si c'est par mesquinerie de la part du Conseil du Tresor, ou parce qu'on veut mettre le holà, ou encore pour d'autres motifs, mais si un député ose faire un appel telephonique destine a l'exterieur de sa circonscription electorale sans passer par le central automatique, qu'il essaie donc de se faire rembourser. Pour des motifs inconnus le Conseil du Tresor et les commissaires ne reconnaissent que les appels telephoniques faits a notre propre circonscription electorale. Cela va peut-etre tres bien pour les commissaires pour qui nul probleme ne se pose en ce qui concerne le perimetre des appels, mais j'aimerais qu'ils connaissent l'envers de la medaille.

En outre, il y a la distance entre les villes et les aeroport. Prenons comme exemple le cas d'un député qui doit passer a travers quatre ou cinq autres circonscriptions pour arriver dans une ville situee, mettons, a 20 milles de l'aéroport. Si l'aéroport porte le nom de la circonscription electorale du député, il n'a droit a aucune allocation. A Edmonton, la course en taxi de l'aéroport jusqu'a ma circonscription coute 9 dollars. La circonscription dans laquelle l'aéroport est situe ne porte pas le meme nom que ce dernier; pourtant un député qui n'est pas tenu de voyager aussi loin que moi entre l'aéroport et son domicile a droit au remboursement de ses frais. J'aimerais que les commissaires sortent de leur tour d'ivoire et s'occupent de certains de ces problemes. Une autre difficulte provient du fait que les reunions ont lieu chez les commissaires. Il n'y a, je pense, rien de plus difficile, sur cette Colline, que de faire venir les quatre ministres du cabinet pour qu'ils rencontrent monsieur l'Orateur.

Comme je l'ai dit, je serais tres en faveur d'un changement de composition du comite. Nous pourrions en modifier la designation sans meme toucher a la loi. Le gouvernement devrait reconnaître que c'est un comite responsable devant la Chambre. Puisque ce n'est pas un comite gouvernemental, il ne devrait pas se composer uniquement de ministres du cabinet. Si le gouvernement le reconnaissait, ce serait, je le pretends, une grande amelioration.

[L'hon. M. Lambert.]

Par contre, je ne peux m'associer au desir de l'honorable député qui preconise l'abrogation de l'article 18 de la loi sur le Senat et la Chambre des communes. S'il en etait ainsi, alors franchement, la Chambre ne recevrait plus aucun subside. Apres tout, c'est le Parlement qui autorise les paiements, pas la Chambre des communes. Celle-ci ne peut en aucun cas autoriser le paiement d'un seul sou. Je crois donc que de supprimer totalement l'article 18 aurait pour effet de bloquer tous les paiements destines a la Chambre des communes.

D'autres questions avaient aussi été étudiees. Je ne crois pas que le comite permanent de la procedure et de l'organisation peut examiner le regime des traitements des deputes. Les previsions de depenses sont etablies en vertu d'une loi et il s'agit ici d'un credit statutaire qui est hors du pouvoir des membres de ce comite, sauf que ceux-ci peuvent le commenter.

Je laisserai la question de reglements negociés, de l'organisation des employes de la Chambre qui ressemble a celle des autres directions de la fonction publique et ainsi de suite; je l'aborderai une autre fois. Il y a bien, bien des pieges là, a ce que je puis voir. Ainsi, supposons que monsieur l'Orateur decide un mercredi apres-midi qu'il y aura une seance supplementaire ce mercredi soir-la et qu'ausitot les equivalents des delegues syndicaux entreprennent de negocier si ce travail reclame du surtemps supplementaire ou depasse les limites de surtemps et le reste. Il y a d'autres facons de rendre justice. Je crois que la Chambre et ses deliberations ne devraient pas être confinées dans les étroites limites d'une entente negociée de ce genre. En passant du sublime au ridicule, je suppose que les deputes pourraient, s'ils le voulaient, former un syndicat et declencher une greve de temps a autre.

**M. Howard (Skeena):** Nous pourrions ne pas revenir.

**L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Certaines propositions dans ce bill pourraient être deferees au comite. Je remarque que le député de Grenville-Carleton (M. Blair) est ici et je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) comme moi-meme fait partie du comite. Je pourrais agir, comme monsieur l'Orateur, si je peux m'exprimer ainsi en toute deférence. Sauf son respect, lorsque monsieur l'Orateur doit faire face a un probleme particulier, on entrevoit parfois une petite fente dans son fauteuil tout juste a côté de l'endroit où repose actuellement la main de Son Honneur et cette fente porte la